



SOMMAIRE

- ▶ **Edito du Président Jean-Jacques Castillon**
- ▶ **Carton rouge !**
- ▶ **N'en rajoutons pas !**
- ▶ **Reprise d'activité sur les chantiers : pas si simple !**
- ▶ **Prêt garanti par l'Etat : garantie d'un monde meilleur ?**
- ▶ **Activité partielle : après la menace, le soutien au BTP**

Carton rouge !



Muriel Pénicaud a décidé de remettre le BTP au travail plus vite que n'importe quel autre secteur industriel. Outre le caractère inadmissible des propos qu'elle a tenus sur notre profession, allant jusqu'à parler d'incivisme et de défaitisme, on s'interroge sur ses compétences en matière de construction.

Caricatural est le système de pensée qui veut faire croire que la construction d'un ouvrage est aussi simple à redémarrer que d'organiser une activité de plein air...

Hélas, non, madame la ministre ! Le redémarrage d'un chantier, ne vous en déplaise, nécessite le respect de procédures complexes et de règles précises en matière de coordination des travaux qui exigent la mobilisation générale d'une longue chaîne d'acteurs. C'est le maître d'ouvrage, aidé de son maître d'œuvre et, dans le cas présent, du coordonnateur Sécurité Protection de la Santé, si confinés soient-ils, qui commandent aux entreprises.

Une réalité de terrain qui s'accommodera mal du télétravail !

N'en rajoutons pas !



En parallèle de la gestion de crise liée à l'épidémie de coronavirus, le secteur de la construction doit désormais faire face à une ordonnance du Gouvernement qui neutralise les délais d'instruction de demandes

d'autorisation d'urbanisme dans le contexte d'urgence sanitaire.

Ainsi, plus aucun permis de construire ou d'aménager ne sera délivré sur l'ensemble du territoire avant plusieurs mois. Une catastrophe annoncée et dénoncée par les fédérations professionnelles de la construction, de la promotion et de l'aménagement au premier rang desquelles LCA-FFB et les architectes. Flagrante contradiction entre les injonctions du Gouvernement pour la reprise d'activité et cette ordonnance qui bloque l'activité au-delà du confinement !

Dans le même sens, la Fédération du BTP du Var demande aux Maires varois de laisser se poursuivre l'activité des chantiers cet été malgré la période touristique.

« Il y aura tant de retard à rattraper ! », annonce Jean-Jacques Castillon.

EDITO du Président

Au BTP, la Nation reconnaissante !



A l'heure de cet édito, le guide national de préconisation des mesures sanitaires face au covid-19 dans le BTP n'est toujours pas paru. Peut-être le sera-t-il dans les tous prochains jours mais le temps aura déjà été trop long.

Voilà plus d'une semaine que nous l'attendons tous pour tenter d'organiser la reprise d'activité sur nos chantiers. Déjà plus d'une semaine d'atermoiements au ministère du Travail. Quand on se souvient de la pression mise sur les professionnels de la construction, un seul constat, c'est trop long ! Et c'est suspect !

Suspect, en effet, de vouloir appliquer un filtre économique et politique sur un document dont la seule vocation est sanitaire. Si le sujet n'était pas si dramatique pour notre secteur, la posture de l'Etat prêterait à moquerie. Lui, dont la mission régalienne est la protection des populations et des personnes, le voilà prêt à oublier cette obligation pour privilégier l'économie (ou serait-ce ses finances ?) et l'impérieuse nécessité de continuer à produire et construire en « temps de guerre ».

Nous voilà donc dans un monde où il est interdit d'aller courir avec son voisin même à distance et où l'on ne peut plus accompagner dignement nos défunts mais où les ouvriers peuvent se côtoyer sur un chantier, « quoi qu'il en coûte ».

Dans ce contexte, il ne choque personne de constater que les entreprises de BTP et leurs salariés soient sommés de reprendre le chemin des chantiers tandis que la plupart de leurs interlocuteurs, à commencer par les maîtres d'ouvrages, sont confinés et pratiquent le télétravail. Pas plus choquant, semble-t-il, que l'industrie automobile ou celle de l'aéronautique soient à l'arrêt sans que cela ne pose de problème au Gouvernement.

En quelques jours, le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics sera donc devenu une industrie essentielle à la vie de la Nation y compris en cette période si particulière.

Nous n'en demandons pas tant. Mais puisque nous sommes sur le devant de la scène, et que le spectacle doit continuer, il conviendra de s'en souvenir dans les jours d'après, pour panser les stigmates de cette terrible crise et honorer comme il se doit nos métiers, nos entreprises et nos compagnons !

☀ Reprise d'activité sur les chantiers : pas si simple !

Si les chantiers ont pu être fermés et mis en sécurité dans l'urgence en quelques heures pour respecter la consigne présidentielle dès le 17 mars au matin, la réouverture d'un chantier répond à un schéma très complexe, surtout lorsque toute l'activité économique est à l'arrêt.



Selon le Code du Travail (art L4531-1 et suivants) la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la coordination SPS (sécurité et protection de la santé) assurent une mission de sécurité et de protection de la santé des personnes qui interviennent

sur un chantier. Ce sont les premiers acteurs de la reprise du chantier qui doivent établir ensemble un avenant au PGC (Plan Général de Coordination) décrivant la nouvelle organisation du chantier pour, dans le cas d'espèce, éviter le risque de diffusion et contamination du covid-19. C'est seulement sur la base de cet avenant que l'entreprise est invitée à faire ses adaptations d'organisation pour se conformer aux nouvelles règles qui lui sont imposées.

Ces dispositions réglementaires indiquent clairement que les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics ne sont pas les seules à décider de la reprise des chantiers comme on a voulu le faire croire depuis plusieurs jours.

En attendant la publication du guide national de préconisation des mesures sanitaires face au covid-19, guide promis depuis le 24 mars dernier, les dirigeants du BTP étaient sur plusieurs fronts pour évaluer avec leurs clients (maîtres d'ouvrages) les possibilités d'une reprise progressive, limitée et sécurisée des chantiers, mobiliser les fournisseurs sur les conditions de leur reprise d'activité et rassurer leurs salariés tout en les informant du cadre que fournira le guide national pour élaborer de nouveaux modes d'intervention.

On comprend bien que l'arrivée tardive de ce guide ralentit le processus de reprise et impose son rythme à toute la chaîne de valeur de la construction.

Des fournisseurs diversement mobilisés



La reprise d'activité des fournisseurs se fait en mode très dégradé et de façon contraignante pour les entreprises (drive, paiement comptant, temps de chargement doublé voire triplé) entraînant des difficultés d'approvisionnement qui obèrent tout

retour d'activité normale et limitent la productivité sur les chantiers. Certains industriels sont, quant à eux, à l'arrêt et la fermeture des frontières bloquera à court terme une importante partie des approvisionnements.

Des salariés à rassurer



La prolongation du confinement jusqu'à la mi-avril et son renforcement sont autant de signes envoyés à toute la population qui démontrent la dangerosité du virus. Le discours public national, conforté par les décisions des pays voisins gravement touchés par le virus, envoie un message très anxiogène

aux salariés des entreprises qui, pour la plupart, souhaitent rester confinés conformément aux recommandations des autorités. Il faudra des mesures fortes et concrètes pour les convaincre de reprendre le chemin des chantiers.

Cet environnement indique clairement qu'une reprise de l'activité ne pourra être envisagée qu'à l'issue d'une longue période préparatoire qui devrait s'organiser sur une durée minimale de 10 jours ouvrés, soit au mieux après la semaine de Pâques, désormais.

☀ Prêt garanti par l'Etat : garantie d'un monde meilleur?



Le PGE fera-t-il mentir l'adage « on ne prête qu'aux riches » ?

A l'origine il s'agit de soutenir la trésorerie des entreprises qui sera mise à rude épreuve dans les prochains jours et éviter,

si c'est encore possible, un tsunami économique.

Pour y parvenir, l'Etat met en place un système de prêts garantis à 90% pour les entreprises. Elles pourront emprunter jusqu'à 25% de leur chiffre d'affaires HT de 2019.

La garantie de l'Etat s'exerce par l'intermédiaire de la Banque Publique d'Investissement (BPI). Ce sont les banques qui délivrent ces prêts et garantissent le reste. Seulement 10%, donc...

Mais le diable se cache dans les détails. Les montants empruntés risquant d'être significatifs, à la hauteur des besoins, 10% ça peut faire beaucoup. Avec ces 10%, l'Etat entend responsabiliser les banques et leur demander d'exercer un contrôle sur l'attribution et l'utilisation de ces prêts. Des justificatifs seront donc à produire et les banques seront seules décisionnaires de l'attribution des prêts sans trop de restrictions, espérons.

On apprend aussi que les entreprises les plus fragiles qui tentent de s'en sortir auront peu d'arguments pour défendre leurs dossiers.

On se souvient aussi que le président de la République avait dit qu'aucune entreprise ne serait abandonnée... qui vivra verra.

☀ Activité partielle : après la menace, le soutien au BTP !



Dans l'arsenal de Muriel Pénicaud, il y a l'activité partielle, dispositif d'aide dont elle avait un temps interdit l'accès aux entreprises du BTP pour les remettre au travail forcé au début de la crise du covid-19.

Cet odieux chantage qui a instillé un doute légitime au sein de la branche, doute entretenu avec un certain zèle par l'ordre des experts comptables et plusieurs Directe en France, a créé un fort émoi jusqu'au très houleux jeudi 19 mars.

Heureusement, la manœuvre n'aura pas survécu à la loi d'urgence sanitaire qui stipule que « toutes les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activités » peuvent en bénéficier.

C'est donc acquis. Les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics peuvent donc recourir au dispositif d'activité partielle. Un outil qui va permettre à chaque dirigeant de prendre plus sereinement les mesures de protection pour ses salariés en conformité avec le guide national des mesures sanitaires face au covid-19 dès sa sortie.

Rien que de très normal, somme toute.